



CONSEIL COMMUNAL
VULLY-LES-LACS

Séance du Conseil Communal de Vully-les-Lacs du mardi 10 décembre 2019

À 19h.30 à la salle communale de Montmagny.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 novembre 2019
4. Création de notre propre réseau d'accueil de jour des enfants de quatre communes membres de l'ASIA, préavis municipal 2019/08
5. Adoption du budget 2020, préavis municipal 2019/09
6. Demande de crédit de CHF 126'000.—pour la pose de panneaux photovoltaïques au port des Garinettes à Vallamand, préavis municipal 2019/10
7. Communications municipales
8. Communications du bureau
9. Divers et propositions individuelles.

19h.30 M. Alain Bally, Président du Conseil communal de Vully-les-Lacs, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux Conseillers à la salle communale de Montmagny, et il informe que cette séance sera suivie d'un repas. Il salue la présence de la Municipalité, de M. Pierre Koestinger, journaliste au journal de la Broye, Mme Duvoisin, Présidente de l'ASIA, Mme Anne-lise Buri, chef de projet à l'ASIA. Il précise que M. Aeby nous rejoindra dans un moment.

Il rappelle que la séance est enregistrée et demande aux membres de bien s'annoncer et de parler fort. Il rappelle que les débats peuvent être animés, mais doivent rester courtois et respectueux.

1. Appel

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mmes Geneviève Bardet-Leresche, Sabine Thierrin qui va peut-être arriver plus tard, et MM. Alexandre Bardet, Henri-Daniel Kolb, Joël Loup, Antoine Savary, Christophe Tombez, Matthieu Tombez et Fabrice Willemin. Absents : 9, présents : 41, majorité 21. Le Corum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour.

M. Bally informe que Mme Thierrin viendra plus tard. Elle fait partie de la commission ad hoc de l'ASIA, et comme elle est aussi déléguée à l'ARAJ, il propose d'inverser les points 4 et 6 de l'ordre du jour, comme cela si elle arrive à temps pour les débats, on pourra lui donner la chance de s'exprimer afin qu'elle donne aussi des informations intéressantes pour le Conseil.

Il y aura un postulat, et comme en avril dernier, il sera mis au début des divers.

Les membres du conseil, qui sont d'accord avec cet ordre du jour, sont priés de lever de mains. Il est accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal du 5 novembre 2019.

M. Bally a un commentaire à propos de la page 6. Sur les enregistrements, on n'a pas réussi à reconnaître deux personnes, et il demande si en lisant ce procès-verbal ces personnes se sont reconnues. La personne qui posait une question sur les bus scolaires est Mme Céline Duran, et le monsieur qui disait que ce serait bien que la future salle du conseil ne soit pas dans une cave est M. Antoine Savary.

M. René Fluri relève qu'à la page 3, il est marqué : « bâtiment communal de Chabrey, ce bâtiment comporte également au rez-de-chaussée 3 petites salles ». Il précise que rien n'est prévu finalement pour ce bâtiment, et que dans la présentation, il est marqué que les locaux pourrait être loués, et la deuxième salle modifiée en local commercial. M. Fluri demande de faire cette adjonction dans le procès-verbal.

Le procès-verbal est ainsi complété et il est mis en approbation, avec les trois modifications, soit l'intervention de M. René Fluri et la mise en place des deux noms trouvés ce soir. Les membres qui sont d'accord avec cela sont priés de lever la main. Il y a une abstention. Le procès-verbal est adopté.

4. Demande de crédit de CHF 126'000.—pour la pose de panneaux photovoltaïques au port des Garinettes à Vallamand, préavis municipal 2019/10

M. Bally passe à la parole à la Municipalité, qui n'a pas de commentaire à apporter. Il passe ensuite la parole à la commission ad hoc chargée de ce dossier, et c'est M. Pierre Leuba qui donne lecture du rapport de la dite commission. En conclusion, la commission propose au conseil d'accepter le projet, et d'accorder un crédit de Fr. 126'000.—financé par la trésorerie courante pour la pose de 192 panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment du port des Garinettes. M. Bally remercie la commission pour son travail et son rapport.

M. Bally donne ensuite la parole au rapporteur de la commission des finances. M. Fabrice Guillod, donne lecture de la conclusion du préavis de la commission des

finances, qui stipule « vu que le port utilise passablement d'électricité en journée, cet investissement semble judicieux au vu des informations remises. » La Commission des finances propose au Conseil communal d'accepter cet investissement tel que présenté par la Municipalité. M. Bally remercie la commission pour son travail et son rapport.

M. Bally ouvre le débat sur ce sujet. M. René Fluri revient sur le financement, soit amortir les CHF 126'000.— par le prélèvement sur le compte des investissements futurs, au budget 2021. S'il a bien compris ces travaux vont être fait en 2020, et il ne comprend pas pourquoi ce montant doit être mis au budget en 2021. Il pense qu'on pourrait prendre cette somme directement sur le compte des investissements futurs pendant l'année où ces dépenses sont faites, soit 2020. On ne devrait pas le porter plus tard. Et en plus, s'il y a des subventions de Swissgreen qui viennent deux ans après on peut encore les créditer sur le compte de l'électricité.

La parole est donnée à la Municipalité pour une réponse, et c'est M. Michel Verdon qui prend la parole, et informe que la Municipalité va tenir compte de cette remarque, car elle est judicieuse.

Il n'y a pas d'autre commentaire. M. Bally demande au conseil de :

- De donner mandat à la Municipalité afin d'effectuer la pose des panneaux photovoltaïques au port des Garinettes à Vallamand
- De lui accorder dans ce but un crédit de CHF 126'000.—
- De financer cet investissement de CHF 126'000.—par la trésorerie courante.
- D'amortir le montant de CHF 126'000.— par le prélèvement sur le compte 9282.00 (Fonds pour investissements futurs) au budget 2020.

M. Bally propose aux conseillers qui sont d'accord avec cette demande de crédit de lever la main : avis contraire aucun, abstention aucune, ce préavis est accepté à l'unanimité.

Mme Sabine Thierrin arrive, ce qui porte le nombre de conseillers à 42. M. Bally l'informe des débats qui ont eu lieu et du changement de l'ordre du jour.

5. Adoption du budget 2020, préavis municipal 2019/09.

M. Bally passe la parole Municipalité, qui n'a pas de commentaire à faire.

M. Bally donne la parole au rapporteur de la commission des finances. M. Nicolas Vincent donne la conclusion de leur préavis qui stipule « après étude du budget 2020, la Commission des finances propose au Conseil communal d'accepter celui-ci tel que présenté par la Municipalité. »

M. Bally ouvre la discussion. Il n'y a aucune question ni remarque concernant le budget 2020. M. Bally propose aux membres du Conseil de voter par mains levées. Le budget 2020 est accepté tel que présenté, par un levé de mains à l'unanimité.

M. Michel Verdon remercie le Conseil pour l'acceptation de ce budget, premier de sa carrière comme responsable des comptes. Il a découvert un aspect intéressant dans le fonctionnement communal, et il relève le travail effectué par la commission des finances et la bonne ambiance lors des échanges en général.

6. Création de notre propre réseau d'accueil de jour des enfants de quatre communes membres de l'ASIA, préavis municipal 2019/08

M. Bally passe la parole à la Municipalité, qui n'a pas d'informations supplémentaires à apporter.

M. Bally donne la parole au rapporteur de la commission ad hoc : M. Christian Kolly donne lecture du rapport et demande en conclusion :

« Compte tenu de ce qui précède, la commission propose aux conseillers communaux d'accepter le préavis municipal tel que proposés. (dont les termes seront portés sur ce procès-verbal un peu plus loin, car ils sont repris à l'identique du préavis municipal 2019/08).

Néanmoins, nous regrettons la rupture de dialogue avec la direction et le CoDir de l'ARAJ. Nous demandons aux membres du CoDir de l'ASIA et à sa direction, d'entreprendre toutes les mesures nécessaires afin que les relations et la communication avec les différents partenaires, quels qu'ils soient, soient entretenues de manière à garantir une bonne image de l'association intercommunale et une collaboration que nous jugeons nécessaire, car garante de la qualité des prestations qui seront proposées. »

M. Bally remercie la commission ad hoc pour son gros travail, commencé en octobre.

Il passe ensuite la parole à la commission des finances. M. Julien Schwab donne la conclusion de leur rapport :

« Au vu des informations financières mises à sa disposition, la Commission des finances ne voit pas d'arguments économiques qui iraient à l'encontre de la création d'un réseau d'accueil de jour des enfants dirigé par l'ASIA et composé des communes d'Avenches, de Cudrefin, de Faoug et de Vully-les-Lacs. Elle propose donc au Conseil communal d'accepter le préavis municipal tel que présenté. »

M. Bally remercie la Commission des finances pour son rapport.

Il tient à préciser que s'il y a des questions techniques, les membres de l'ASIA qui sont présents ce soir peuvent aider la Municipalité à apporter des réponses plus pertinentes si nécessaire. La discussion est ouverte.

Mme Nicole Arzrouni : Au chapitre 4.3/2 du préavis municipal, autres arguments financiers, il est mentionné synergie financière entre les types d'accueil : le développement de l'offre en AFJ permettrait de rediriger certains parents qui placent

actuellement leurs enfants en parascolaire durant des heures creuses vers une garde en AFJ moins coûteuse pour l'ASIA. Sur le papier cela paraît une bonne intention, mais dans les faits elle aimerait savoir comment mettre en place une telle stimulation et assurer le Matching entre les parents et l'accueil extrafamilial de jour, chose qui n'est pas facile.

M. Aeby prend la parole pour répondre à la question. La vision actuelle avec le cas des AMF, qui sont gérés par l'ARAJ, c'est vraiment de se dire que, on sait qui sont les AMF, mais on ne sait pas quels enfants elles gardent, quels enfants vont dans quelles classes, et comment cela se passe. Du moment qu'on aura une vision de l'ensemble des éléments, il faudra se dire qu'on pourra savoir où sont les enfants, comment ils sont placés et est-ce qu'on arrive à les faire matcher avec tous ces éléments. Comme ils n'ont aucune données pour le moment ils ne peuvent pas savoir quels sont les enfants, combien il y en a et où ils vont. Quand tout sera en place, on pourra avoir une vision plus pertinente que maintenant.

Mme Arzrouni dit, pour avoir expérimenté la variante mamans de jour, qu'il y a des arguments rationnels pour les mamans de jour, soit la disponibilité, les besoins des parents, le lieu qui doit être adéquat, et un élément qui est essentiel, c'est aussi l'affinité entre parents-enfants-maman de jour. Elle espère qu'ils n'arriveront pas à la solution d'obliger les parents à placer leur enfant chez des personnes qui ne leur conviennent pas.

M. Aeby répond qu'il faut que ce soit bien clair par rapport à cela; ils ne vont pas pouvoir orienter le type de garde chez les parents. Les parents restent libres de leur choix par rapport au type de garde. Après, si on est dans une situation de parascolaire, ou qu'il y ait des listes d'attente, on pourrait s'orienter vers les AMF. Mais les parents ont libre choix.

M. Bally remercie M. Aeby.

M. Raphaël Vincent se demande comment on peut dire que la structure de Pinoccio coûte plus cher dans l'ARAJ, et comment on arrive à nous dire que ce sera meilleur marché après. Ses doutes vont aussi un peu par rapport à la mauvaise entente entre ASIA et ARAJ.

M. Aeby dit qu'il faut voir quand on fait les budgets, soit le budget 2020 qui a été déposé au niveau de l'ARAJ. Au niveau des budgets, ils n'ont pas beaucoup de marge de manœuvre au niveau préscolaire. On leur donne un cadre, soit on leur donne le nombre d'enfant, le nombre de mètre carré, et puis après les chiffres sortent en fonction des clés de financement qu'ils ont par rapport à ces éléments. Bien entendu que la masse salarial entre en ligne de compte, mais par exemple, achat de mobilier, il est imposé un montant de X, alors qu'ils n'emploient peut-être qu'un tiers, mais le canevas qu'ils doivent déposer auprès de l'ARAJ leur donne ces éléments-là. Donc ils remplissent d'après le budget, qu'ils l'emploient ou non par rapport à leurs besoins.

Au niveau des relations avec l'ARAJ, il est bien clair que de discuter d'une sortie n'est pas évident. Ils respectent les statuts, mais c'est bien clair qu'il peut y avoir quelques

animosités face à cela. Il y a eu une rupture de dialogue à un moment donné. Ils ont donné leur rapport là-dessus auprès des Municipalités, et cinq jours après, ce même rapport a été délivré à l'ARAJ. Il est faux de dire qu'il a eu une rétention d'information. Mais c'est vrai qu'il y a des tensions.

M. Julien Bessard profite que le Président de l'ASIA soit parmi nous ce soir pour lui poser une question d'ordre plus général, à savoir, quelle est la vision de l'ASIA pour les cinq prochaines années si l'ASIA sort de l'ARAJ ou l'inverse, en fonction des décisions qui seront prises par les communes.

M. Aeby pense que c'est le pré et parascolaire qui est en première vision. Si on reste dans l'ARAJ on garde nos structures actuelles, et après on rentrera dans le plan de développement 2020-2025, avec une éventuelle ouverture d'un préscolaire sur Cudrefin. Faut-il encore que ce plan de développement soit validé. Et s'il est validé, ils verront comment cela va se passer par rapport à ces éléments-là. Bien entendu ils suivront la structure de l'ARAJ comme on la connaît actuellement.

Si les différents conseils donnent leur accord pour la création d'un nouveau réseau, ils vont pouvoir directement lancer la procédure de modification des statuts, avec les clés de répartition pour le pré et parascolaire. Et après ils vont faire valider le plan de développement, et le plan de développement devrait comporter un développement du préscolaire, sur Cudrefin, pour 12, 24 ou 36 places, chose à définir, ce qui permettrait de répartir tout ce qui est préscolaire pour Vully-les-Lacs et Cudrefin, et une autre structure sur Avenches. Comme cela il y aurait deux pôles de préscolaire qui seraient bien distincts et demandés au jour d'aujourd'hui. Pour le parascolaire, la vision serait de garder ce qui est en place actuellement, mais aussi peut-être à penser à développer aussi du parascolaire sur Cudrefin.

M. Bessard demande si cela sera fait bien équilibré entre les sites scolaires.

M. Aeby dit qu'il faut savoir que c'est les communes qui sont acteurs dans le parascolaire et que c'est les communes qui développent son parascolaire. Ce sont elles qui paient le parascolaire. C'est bien clair qu'il y a des discussions entre les communes et l'ASIA pour définir les besoins, mais c'est les communes qui ont le dernier mot pour le développement du parascolaire.

M. Bally demande s'il y a d'autres questions ou remarques. Plus personne ne demande la parole.

On passe à la votation, portant sur :

- La création d'un réseau d'accueil de jour des enfants, au sens de l'article 27 de la LAJE (voir annexe IV), regroupant les quatre communes membres de l'ASIA,
- Le retrait des quatre communes membres de l'ASIA, ainsi que cette dernière au réseau ARAJ au 31 décembre 2020, avec un préavis de 12 mois, soit au 31 décembre 2019, en respect de l'art. 712 des statuts de l'ARAJ,

- D'autoriser l'ASIA à entreprendre toutes les démarches nécessaires et utiles à la réalisation de la création de notre réseau d'accueil de jour des enfants des quatre communes membres de l'ASIA.

Les conseillers sont priés de lever la main pour approbation. Avis contraires : 3
Abstention : 4. Le préavis 2019/08 est accepté.

M. Bally remercie toutes les commissions pour leur travail, ainsi que l'ASIA pour leur disponibilité et les informations transmises.

M. Clerc prend la parole et remercie les membres du Conseil pour le vote. Il donne un rappel historique : il y a cinq ans en arrière, dans le cadre de l'UCV, toutes les communes avaient été invitées à réfléchir sur la verticalité des prestations scolaires, parascolaires, préscolaire et accueil de jour. Et aujourd'hui il a été répondu favorablement à cela, qui plus est qu'on a un territoire particulier, qu'on est une enclave et qu'il n'y a rien de mieux géographiquement que cette définition de frontière. On répond à une demande, suite à l'entrée en vigueur en 2014 de la LEO. Il rejoint la réponse de M. Aeby concernant la question de M. Julien Bessard. La Municipalité attend des infos démographiques, des informations sur les disponibilités pour les investissements dans le futur. Ils n'avaient pas donné d'information sur la création d'un nouveau collège. Dans une vision à 5 ans à venir, il pense qu'il y aura dans cette législature ou la prochaine, une demande de crédit pour une structure qui va sortir de terre.

7. Communications municipales.

M. Blaise Gaillet donne une réponse au postulat « Evaluation de la pertinence et de la faisabilité de louer plutôt que d'acheter des véhicules ou autre matériel communal ».

Il remercie la commission pour le travail accompli et la soumission du postulat. Cependant, il tient à souligner que l'évaluation de la pertinence d'un achat ou d'une location est déjà réalisée avant la proposition ou la demande d'un préavis au Conseil communal. En effet, il est du devoir de la Municipalité de gérer au mieux les biens communaux et de soumettre les propositions concrètes au Conseil communal. Tout le travail d'évaluation et d'étude réalisé avec des experts, des professionnels, notre bureau technique et également notre administration, n'est pas forcément visible mais est réalisé pour chaque poste ou problème à résoudre.

Dans les deux cas concrets présentés lors du Conseil du 30 avril 2019, une location n'est pas entrée en ligne de compte pour les raisons suivantes :

- *Au niveau de la benne à ordures, l'entreprise avec laquelle nous travaillons actuellement gère déjà les différentes bennes réparties au sein de la Commune. Il était de ce fait plus opportun de continuer de travailler avec notre prestataire de service actuel. En effet, il est nécessaire d'avoir un fournisseur unique et pas trop éloigné pour des questions de coûts d'intervention. De plus, nous*

avons un contrat de maintenance préventive et curative avec la maison et donc l'intérêt d'y associer la nouvelle benne.

La comparaison du coût de leasing et d'achat pour cette benne donne le résultat suivant :

Achat de la machine : CHF 60'000.-- + services annuels pour les cinq prochaines années, environ CHF 4'000.--, soit un total de CHF 64'000.—environ, hors frais de réparation.

Leasing de la machine : CHF 1'400.—par mois sur cinq ans, soit CHF 84'000.—(services annuels inclus + réparations éventuelles).

Le prix final de la benne qui a été payée par la trésorerie courante s'élève à CHF 57'000.--.

- *En ce qui concerne le tracteur, certes remplacé après seulement quelques années, il ne faut pas oublier qu'il s'agissait d'un tracteur d'occasion pas forcément adapté au travail de voirie. Le Conseil a adopté le préavis avec un amendement de la commission technique avec des critères de polyvalence et de fonctionnalité au niveau du parc de machines de la commune. Le crédit demandé par la commission technique était de CHF 105'000.--. Le prix d'achat final du tracteur, versé également par la trésorerie courante se monte à CHF 98'000.--.*

L'achat ou la location de matériel sont étudiés pour chaque besoin. La politique générale de la Municipalité est en règle générale l'acquisition. Cependant le leasing est préféré pour les machines spécifiques. Par exemple : la balayeuse ou la camionnette avec pont basculant.

De plus, le facteur temps joue un grand rôle. Le parc des machines et des prestations est déjà existant ayant été acquis lors de précédentes législatures. Il s'agit de le gérer au mieux sans remettre tout en question lors de chaque remplacement ou amélioration. La relation de confiance avec nos fournisseurs est une chose importante pour la Municipalité tout en les mettant en concurrence et en négociant les meilleures conditions pour la commune. Ce choix est plus avantageux pour les frais d'entretien et de dépannage.

Comme proposé, l'option location ou achat est évaluée pour chaque acquisition importante. La grille décisionnelle ainsi que les échelles de valeurs spécifiques sont et seront à l'avenir également prises en compte dans cette réflexion. Toutefois cette évaluation étant de la compétence municipale, seul son résultat est présent au Conseil pour approbation.

(Texte repris sur le rapport approuvé en séance de Municipalité du 19 novembre 2019, suite à la demande ci-dessous).

M. Bally demande une copie de ce que M. Gaillet a lu, pour établir notre procès-verbal, et il demande à M. Julien Bessard s'il a un commentaire. Réponse : non. Il remercie M. Gaillet.

M. Michel Jaunin remercie le conseil pour le crédit des panneaux solaires pour le port de Vallamand, est espère que les travaux pourront commencer très rapidement.

Parcours Vita : les travaux ont commencé. Il sera disponible fin printemps, début été 2020. Concernant les chemins pédestres autour du lac de Morat, il y aura un passage qui sera fait entre la station d'épuration et Guévaux, et effectivement, il y a des emplacements qui ne seront pas évidents à passer. Du coup, il y aura environ 350 m qui seront à faire comme passerelles, pour éviter ces désagréments et passer sur l'eau, afin d'éviter les propriétés privées. Si on devait passer sur ces terrains privés, ce serait une longue procédure et pas sûr que nous gagnions la partie. Tout cela est encore à discuter avec le canton.

Master club à Salavaux, le canton va certainement accepter que ce parking soit officiel dès 2020. Le projet avance. Les autres questions concernant le port et le TCS prennent un peu plus de temps. La Municipalité nous tiendra au courant du suivi dans ce projet.

M. Gavillet parle des chemins AF et collecteurs AF. Les agriculteurs ont reçu une lettre pour qu'ils donnent leurs avis sur l'état des chemins. Il espère qu'ils pourront présenter un projet au printemps 2020, pour deux étapes.

Mme Mireille Schaer invite les membres de venir boire le vin chaud à la fenêtre de l'Avent de l'Office du tourisme, le 19 décembre 2019.

Les comtes de Noël se dérouleront à la bibliothèque le 11 décembre, l'après-midi.

M. Blaiser Clerc informe que le projet de cabinet médical va de l'avant. Le 6 janvier prochain, il y aura une doctoresse, Mme Yoda, qui accompagnera M. Wandeler, et ils sont à la recherche d'un deuxième médecin. Ils sont en pourparlers avec une deuxième doctoresse. Le projet prend la direction voulue, mais le planning est repoussé en termes d'augmentation de surface.

Cet après-midi, avec M. Michel Jaunin, ils ont rencontré les gens de la POSTE, qui veulent fermer l'office de Salavaux. Un pré-accord a été trouvé pour laisser la Poste ouverte et le pérenniser sous une autre forme avec un troisième partenaire qu'ils doivent rencontrer le 14 janvier prochain, afin de discuter d'une solution pour maintenir une présence postale sur Salavaux à long terme. Ce sont des grosses et difficiles discussions à faire avec la Poste.

Sur ces deux bonnes dernières nouvelles, aucune autre information n'est à apporter de la part de la Municipalité. Aucune remarque n'est apportée par le Conseil.

8. Communications du bureau.

Le 22 novembre 2019, il y a eu le repas pour les nouveaux habitants à l'Equinoxe. Il y avait à peu près 100 personnes sur les 400 qui sont venues habiter notre commune en 2019.

Le 24 novembre 2019, a eu lieu le dépouillement pour l'élection complémentaire d'un municipal en l'absence de M. Bally, qui est candidat à l'élection. Tout s'est bien passé durant le dépouillement.

M. Bally remercie Mme Isabelle Corpataux et Mme Céline Duran pour avoir fait le tirage au sort de l'ordre des listes le 26 novembre dernier, en vue du deuxième tour pour l'élection à la Municipalité. Il y a deux candidats pour ce deuxième tour.

Ce 2^{ème} tour est prévu le 15 décembre prochain.

Il informe qu'il a réalisé l'exercice de composer une commission permanente pour les bâtisses, comme il avait été demandé lors du dernier conseil.

Il propose les sept noms suivants, si les personnes sont d'accord, soit :

Bellerive : M. Antoine Savary

Chabrey : M. Pierre-André Christinat

Constantine : Mme Geneviève Bardet-Leresche

Montmagny : M. Jean-Michel Loup

Mur : M. Yves Amiet

Vallamand : M. Nicolas Vincent

Villars-le-Grand : M. Florian Failloubaz

M. Bally demande s'il y a d'autres propositions. Si c'est le cas, il faudra voter chaque siège un par un pour les sept anciennes communes.

M. René Fluri dit qu'il semble que Mme Geneviève Bardet-Leresche fait partie de la commission de gestion et M. Nicolas Vincent dit qu'il fait partie de la commission des finances. Du coup, il faut d'autres personnes.

Effectivement, M. Bally n'avait pas pris garde à ces éléments. Il demande s'il y a quelqu'un d'autre pour Constantine et Vallamand qui seraient intéressés. Après réflexion, cela n'est pas incompatible si ces personnes font déjà partie de commissions.

Pour Constantine, il est proposé Mme Joëlle Roch. Mais après discussion, si cela n'est pas incompatible et que Mme Bardet-Leresche et M. Nicolas Vincent sont d'accord, pourquoi ne pas les proposer à cette commission.

M. Nicolas Vincent est d'accord et Mme Bardet-Leresche a déjà donné son accord à M. Bally.

M. Bally demande si le Conseil est d'accord avec ces sept noms. Le Conseil accepte cette proposition par applaudissements.

M. Bally informe le Conseil qu'il y aura la visite du Préfet du 16 décembre 2019. Tout est prêt pour cette visite.

9. Divers

M. Bally propose à Mme Céline Duran, qui a déposé un postulat de le lire aux membres du conseil. Elle informe le Conseil qu'elle a eu déjà des informations de M. Clerc à ce sujet, mais elle maintient son postulat, qui porte sur l'évaluation des besoins en matière de bâtiments scolaires pour la commune de Vully-les-Lacs. Mme Duran lit le postulat. Dans le postulat, elles regrettent que la construction d'un nouveau collège ne soit pas au programme, malgré le fait que le nombre d'enfants a fortement augmenté et va encore augmenter ces prochaines années.

En résumé, elles pensent que c'est important de réfléchir à la construction d'un nouveau collège, afin d'éviter aussi des transports de nos enfants sur Cudrefin ou Avenches. La construction d'un bâtiment supplémentaire à Salavaux permettrait également de déplacer l'actuel réfectoire qui se trouve dans la halle polyvalente et qui ne peut actuellement pas accueillir l'ensemble des élèves. Ceux-ci se voient contraints de manger en deux temps de 30 minutes. Un local plus grand leur permettrait un plus grand confort durant la pause de midi. Elles invitent la Municipalité à rencontrer la Direction des écoles d'Avenches et environs afin de pouvoir prendre connaissance de leurs prévisions et de leurs besoins. Compte tenu de ce qui précède, elles proposent au Conseil communal de Vully-les-Lac d'adopter le postulat suivant :

Nous invitons la Municipalité de Vully-les-Lacs à étudier et à dresser un rapport, d'ici au printemps 2020, sur l'opportunité de construire un nouveau bâtiment scolaire sur le territoire de Vully-les-Lacs. Signé : Céline Duran, Isabelle Corpataux, Béatrice Chuard, Tatjana Balzani-Dirren, Julien Bessard, Nicolas Vincent et Raphaël Vincent.

M. Bally demande si la Municipalité a un commentaire à apporter.

M. Clerc dit qu'il a effectivement déjà ébauché un début de réponse à Mme Duran, et qu'ils vont examiner cette demande. Il ne garantit pas une réponse pour le printemps, mais ils vont s'en occuper.

M. Bally demande aux conseillers s'ils acceptent ce postulat. Le Conseil l'accepte par un levé de main. 2 abstentions. Le postulat est accepté.

M. Christian Genilloud donne une information. Suite à l'arrêté du Tribunal Fédéral du 17 décembre 2017, qui dit qu'en substance l'école doit être gratuite, la part des parents ne doit pas dépasser Fr. 80.— comme contribution lors d'un camp.

Suite à cela, ils avaient posé la question à la commune, qui dit qu'elle assume la différence entre Fr. 80.— et le coût de revient d'un élève. Les trois autres communes ont également été d'accord. Or dernièrement, Mme la directrice de l'ASIA demande à l'école de faire des économies sur ces camps. Il veut quand même signaler que l'école n'a jamais gaspillé l'argent jusqu'à maintenant. Comme il a organisé une vingtaine de camps, il a toujours pris à cœur de faire des économies, et ses collègues ont fait de même. Il nous donne quelques chiffres pour les frais, par exemple les cuisinières Fr. 350— par semaine, les moniteurs Fr. 200.— par semaine, les moniteurs jeunesse

et sport : Fr. 250.—par semaine. Toutes ces personnes prennent une semaine de congé pour accompagner ces élèves. En retour, Jeunesse et Sport reverse Fr. 18'000.— à l'ASIA. A noter qu'il y a une vingtaine de moniteurs JS parmi les maîtres. Le prix de revient moyen d'un élève, par semaine, brut, est de Fr. 330.—pour un camp de ski, auquel il faudra déduire la part des parents Fr. 80.--, la part de Jeunesse et Sport et le reste sera financé par les communes via l'ASIA, ou des œuvres diverses.

Pour information, le prix moyen par élève pour est : Echallens : 362.—, Orbe Fr. 305.-, Payerne : Fr. 348.--. Certaines communes possèdent un chalet, ce qui n'est pas le cas chez nous. La Direction a quand même fait quelques propositions, soit de supprimer les courses d'école pour tous les élèves qui vont aux camps. Il ferait économiser Fr. 14'000.—environ. Une partie de cet argent pourrait être utilisé pour faire des sorties culturelles ou d'autres buts que de faire une simple course d'école.

Concernant la recherche de moniteurs jeunesse et sport, et bien c'est difficile d'en trouver qui veulent prendre ou peuvent prendre congé pour venir à un camp. Un moniteur Jeunesse et Sport rapporte au camp une somme de Fr. 900.--, qu'on lui rétribue à hauteur de Fr. 350.--. Les possesseurs du magic pass, seraient remboursés jusqu'à hauteur de Fr. 60.--, l'abonnement de ski étant plus cher, le gain pour les communes serait de Fr. 3'400,—pour tous les élèves qui vont au camp de ski, d'où une possibilité d'économie. Il a été aussi proposé de les envoyer en train au camp, mais c'est difficilement réalisable. Les communes sont d'accord de financer l'augmentation engendrée par l'arrêté du Tribunal Fédéral, et si tout à coup, les communes n'arrivent plus à financer ces camps, cela ne sert à rien de faire des camps au rabais. Il semble plus logique de supprimer un ou deux camps sur toute la série.

L'argent obtenu par ces économies devrait être utilisé pour les enfants qui n'ont pas les camps avec des activités intéressantes et non à servir à baisser la contribution financière des communes. Trop de contraintes financières, parfois peu réalistes, vont décourager les organisateurs de ces activités. Résultat : on risque d'enlever aux enfants le plaisir de ces camps, avec les souvenirs qui y sont fait.

Les organisateurs ont en marre, car ils doivent courir après les économies. Il pense qu'il faudrait s'asseoir autour d'une table et en discuter. Il est regrettable que les relations entre la direction des écoles et l'ASIA soient si tendues. Comment collaborer de manière saine et efficace dans ces conditions ? En relation avec ces camps, il reste sur une question qui l'interpelle : puisque les communes ont dit qu'elles paient, est-ce que les communes sont au service de l'ASIA, ou est-ce que l'ASIA est au service des communes ?

La Municipalité n'a pas de réaction, pas à chaud sur ce sujet. M. Bally remercie M. Christian Genilloud pour son intervention.

M. Claude Besson se permet de revenir sur la question des panneaux du sentier viticole, et il remercie la Municipalité, car il a vu que les nouveaux panneaux ont été

installés, et que c'est un plus pour notre région. Passablement de gens se promènent sur ce sentier. Merci pour ce gros travail, qui est ardu.

Il rebondit sur les propos de M. Christian Genilloud, et appuie sa demande, car il a participé à plusieurs reprises à ces camps comme moniteur, et il a constaté à chaque fois que les enfants ont du plaisir, les moniteurs aussi en général, et qu'il n'y a jamais eu d'argent dépensé pour rien faire. Il encourage la Municipalité d'appuyer pour que ces camps puissent vivre, et il leur demande d'essayer de faire quelque chose pour que ces camps soient maintenus. Après, si cela ne se fait plus, il ne faut pas qu'on pleure si nos enfants nous le reproche. Applaudissements du Conseil.

Mme Mireille Schaer remercie M. Claude Besson pour ses propos. En effet, il reste à peindre les petits bonhommes sur les chemins viticoles, mais les panneaux sont posés. Merci.

M. Bally passe la parole à M. Philippe Loup, qui a une question. Il fait partie de la commission pour la remise à l'air du ruisseau de Chabrey, et il a reçu des courriers d'agriculteurs parce qu'il y a un manque de communication entre la municipalité et les agriculteurs concernant le projet d'ouverture du ruisseau à Chabrey. Il aimerait savoir ce qu'il en est à ce sujet. M. Blaise Gaillet dit qu'une séance a été faite avec les agriculteurs, séance qui s'est bien déroulée. Un courrier doit suivre afin de stipuler les paroles dites pendant cette séance. M. Philippe Loup demande quand ce courrier sera fait. M. Gaillet dit qu'il va arriver, mais ne sait pas encore quand.

M. Bally demande si quelqu'un veut prendre encore la parole.

M Jean-Charles Lauper dit qu'il connaît assez bien la plage de Salavaux, et qu'il a constaté une diminution significative du sable. Il demande si ce phénomène est connu, et est-ce qu'il ne s'agit pas d'un déséquilibre suite à la nouvelle correction des eaux de la Broye. Plusieurs personnes lui ont fait la même réflexion. M. Michel Jaunin nous informe que cela n'a rien à voir avec la correction. Il semblerait que ce soit plutôt un effet dû au vent, bise, etc.. Mais le sable devrait revenir. C'est temporaire.

M. Philippe Loup dit qu'il y a quelques années la Municipalité avait parlé d'un bus Estavayer-St-Aubin-Sugiez. Il demande où cela en est. M. Blaise Clerc dit que ce projet sera examiné en 2020, et dans la mesure où il serait accepté, ils profiteront de l'horaire 2020-2021 pour l'intégrer comme ligne supplémentaire desservant notre commune. Ce serait une ligne St-Aubin/Sugiez où il manque le trajet St-Aubin/Salavaux.

M. Philippe Loup demande si ce sera une ligne directe St-Aubin/Salavaux ou si elle passerait par Montmagny, Constantine, Cotterd. M. Blaise Clerc répond que le passage

dans les communes correspond à un omnibus. La ligne St-Aubin/Sugiez est une ligne directe de bus.

Mme Céline Duran dit qu'on est en période de fenêtres de l'Avent, dans plusieurs villages, et elle aimerait savoir pourquoi il est refusé de publier l'inscription pour s'inscrire à ces fenêtres par le biais des avis jaunes ou journal de la commune ? Est-ce que cela pourrait être fait pour l'année prochaine, vu que les publications vont être augmentées d'après le budget 2020.

Par exemple, pour Salavaux, la personne qui s'en occupe doit aller vers chaque ménage pour distribuer les formulaires d'inscription pour ces fenêtres. Même si cela part d'un événement privé, il sert à la cohésion dans les villages.

Mme Mireille Schaer répond dans le cadre du journal c'est peut-être difficile, et elle n'était pas au courant des fenêtres de Villars-le-Grand et Chabrey, mais a eu uniquement connaissance des fenêtres de Salavaux, qui ont fait l'objet d'un tout ménage communal Les Municipaux sont au courant des repas qui sont fait dans chaque village pour les aînés, pour le St-Nicolas, le père Noël, le marché de Noël.

M. Clerc revient sur ce qu'a dit Mme Duran. Il demande si c'est vraiment un refus de la Municipalité ? Mme Duran dit que la personne responsable des fenêtres pour Salavaux a été au bureau communal pour en discuter et demander de faire paraître une annonce dans la publication, et le bureau a refusé de faire le nécessaire. Mme Duran dit que si rien n'est fait, tout d'un coup tout s'arrêtera. M. Clerc est vraiment surpris de ce refus, et il demande alors que les municipaux soient avertis. Il ne voit pas pourquoi cela ne paraîtrait pas dans le tout ménage.

M. Bally dit qu'il faut alors plutôt avertir les municipaux de ces choses, plutôt que le bureau.

M. Julien Bessard aimerait savoir si une date a été arrêtée pour l'information concernant les élections de 2021. M. Bally a regardé avec Mme Baumann, qui a retenu deux dates. L'information paraîtra dans la publication. Elle sera prévue plutôt fin janvier. M. Clerc propose qu'on transmette aux conseillers assez rapidement une de ces dates, et qu'ensuite une publication soit également faite. Le laps de temps est court.

Mme Nicole Arzrouni pose une question sur le carrefour de Guévaux, dont la signalisation a été modifiée, et elle constate qu'il n'y a absolument aucun éclairage à ce carrefour, et elle trouve cela dangereux. Est-ce que des améliorations sont prévues ? M. Gaillet dit que oui le carrefour a été modifié, car le lampadaire au milieu de ce carrefour a été accidenté à plusieurs reprises, ce qui a fait que cette modification a été faite. Il informe que cela suit.

M. Julien Bessard a entendu parler d'un écran géant pour le prochain Euro à Salavaux. Il voulait savoir si ce projet est soutenu par la municipalité et si oui de quelle manière. Mme Mireille Schaer dit qu'en effet entre juin et juillet, il y aura une fan zone sur le parking devant le bâtiment communal. La commune soutient à hauteur de Fr. 6'000.— cette fan zone pour être dans les sponsors et ainsi avoir la possibilité d'organiser une soirée avec les Conseillers communaux, soirée VIP... et pense que c'était une soirée surprise, après le conseil du 30 juin, il est prévu d'aller assister au match du soir. Réponse de M. Clerc. Ce sera la surprise du printemps !

Aucune autre intervention, n'étant demandée, M. Bally clôt cette séance et souhaite bonne fêtes de fin d'année.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS :

Le Président :

La Secrétaire :

Alain Bally

Elisabeth Christinat